

Annonciatrice du Royaume de Jéhovah

„Ils sauront que je suis Jéhovah."
- Ezéchiel 35:15.

XXXVII Année 18 No 22

Journal bimensuel 15 Novembre 1939

— BERNE —

SOMMAIRE

„VOUS ÊTES MES TÉMOINS, DIT JÉHOVAH, QUE JE SUIS DIEU." Esaïe 43:12

La TOUR DE GARDE

Journal bimensuel édité par la

WATCH TOWER BIBLE & TRACT SOCIETY

Berne (Suisse)

Bureaux centraux:

117 Adams Street — Brooklyn, N. Y., U.S.A.

J. F. Rutherford, président; W. E. van Amburgh, secrétaire

« Et tous tes fils seront enseignés de l'Eternel, et la paix de tes fils sera grande » (Esaïe 54: 13, D.).

Les Ecritures enseignent clairement

QUE JEHOVAH, le seul vrai Dieu qui est d'éternité en éternité, fit le ciel, la terre, et donna la vie à toutes les créatures. Que le Logos, la première de ses œuvres, ayant été par lui rendu capable de créer toutes choses, est maintenant le Seigneur Jésus-Christ, couvert de gloire, et revêtu de tout pouvoir dans les cieux et sur la terre, et qu'à ce titre il est le principal exécuteur des desseins de Jéhovah.

QUE DIEU fit la terre pour être la demeure éternelle de l'homme qu'il créa parfait, mais que celui-ci fut condamné à mort pour avoir volontairement transgressé la loi divine, et qu'à cause de la désobéissance d'Adam, tous les hommes naissent pécheurs et sont privés du droit de vivre.

QUE JESUS fut fait homme; qu'en cette qualité il mourut afin de payer la rançon du genre humain, que Dieu le ressuscita avec un corps divin immortel et indestructible, et qu'après l'avoir exalté au-dessus de toute créature et de tout nom, il lui donna tout pouvoir et toute autorité.

QUE L'ORGANISATION DE JEHOVAH appelée Sion, a pour principal chef Christ Jésus qui est le roi légitime du monde; que les fidèles disciples de Christ Jésus oints par Dieu, sont des enfants de Sion, et que comme membres de l'organisation de Jéhovah, ils sont ses témoins qui ont le devoir et le privilège de rendre témoignage à sa suprématie, et de proclamer ses desseins envers l'humanité, tels qu'ils sont exposés dans la Bible, portant ainsi les fruits du royaume pour la joie de ceux qui les écoutent.

QUE LE MONDE A PRIS FIN parce que Jéhovah a placé le Seigneur Jésus-Christ sur son trône. Et celui-ci après avoir chassé Satan du ciel, a commencé l'établissement du royaume de Dieu sur la terre.

QUE LA DELIVRANCE et les bénédictions après lesquelles les peuples soupirent depuis longtemps, ne leur seront dispensées que par le royaume de Dieu administré par Christ, lequel a commencé à régner. Que la prochaine grande œuvre libératrice du Seigneur sera la destruction de l'organisation de Satan, et l'instauration du règne de la justice par toute la terre. Et que tous ceux qui obéiront aux justes lois du royaume, vivront éternellement heureux sur la terre.

Sa Mission

LE BUT de ce journal est de faire connaître aux hommes Jéhovah, le vrai Dieu, et ses desseins tels qu'ils sont révélés par la Bible. Il contient des études spécialement destinées à encourager et affermir la foi des témoins de Jéhovah et de tous les hommes de bonne volonté. Il est rédigé de manière à ce que l'étude des Ecritures soit méthodique et progressive. Les éditeurs de ce périodique publient aussi d'autres écrits destinés à faciliter l'étude de la Bible. « La Tour de Garde » contient en outre des sujets propres à être radiodiffusés et à servir à l'enseignement du public par d'autres moyens.

« La Tour de Garde » s'en tenant strictement à ce que dit le Saint Livre, repousse toute tradition et toute adjonction humaine. Elle est tout à fait indépendante de toute secte, n'appartient à aucun parti, et ne relève d'aucune institution ou organisation de ce monde en général. Elle prend sans réserve fait et cause pour le Royaume de Dieu qui est administré par Christ, son Roi bien-aimé. Elle n'est pas dogmatique, mais invite, au contraire, ses lecteurs à examiner ses exposés à la lumière des Saintes Ecritures. Enfin, « La Tour de Garde » n'engage aucune controverse et évite les critiques personnelles.

Abonnements

Suisse:	1 an	6 fr.—	Chèques postaux Berne III 3319
	6 mois	3 fr.—	
France:	1 an	40 fr.—	Chèques postaux Paris 1310-71.
	6 mois	20 fr.—	
Belgique:	1 an	40 fr.—	Chèques postaux Bruxelles 96976.
	6 mois	20 fr.—	

Autres pays: 1 an 7 fr. 50 (argent suisse). Payable au bureau de la Société du pays même ou, s'il n'y a pas de bureau dans le pays respectif, directement à la Société à Berne, par mandat-poste international.

Tous ceux qui étudient sérieusement la Bible et qui, par suite de pauvreté, d'infirmité ou de situation difficile ne peuvent pas payer l'abonnement de « La Tour de Garde », recevront ce journal gratuitement s'ils le demandent à la Société en indiquant leurs motifs. La demande doit se renouveler chaque année.

Adresses de livraison:

Suisse: .... 39, Allmendstrasse, BERNE
France: .... 129, Faubourg Poissonnière, PARIS IX
Belgique: .... 66, rue de l'Intendant, BRUXELLES
Luxembourg: .... 37, Côte d'Eich, LUXEMBOURG

Adressez-vous toujours à la Société

(Ce périodique, traduit de l'anglais, paraît en plusieurs langues.)

Responsable en Suisse: F. Zürcher, Berne.
Imprimé en Suisse par WATCH TOWER Berne
Printed in Switzerland

7622

Etudes de « La Tour de Garde »

La Ruine de la Religion (7me partie)
(Edit. du 15 novembre)

Semaine du 17 décembre .... § 1 à 21
Semaine du 24 décembre .... § 22 à 46

La TOUR de GARDE
ANNONCIATRICE DU ROYAUME DE JÉHOVAH
XXXVII Année 15 Novembre 1939 No 22

La Ruine de la Religion

(7me partie)

« Car c'est un jour de vengeance pour l'Eternel, une année de représailles pour la cause de Sion » (Esaïe 34: 8).

JEHOVAH révèle clairement qu'il règle toujours ses comptes avec ses ennemis. Pendant une longue période il laisse agir l'adversaire sans intervenir, puis il détermine le temps qu'il juge opportun pour lui faire payer tout ce dont il s'est rendu coupable. Le temps présent est le jour de Jéhovah et celui où ses fidèles témoins doivent annoncer le « jour de la vengeance de notre Dieu ». Cette proclamation doit donc s'effectuer avant le règlement des comptes. Les religionistes se sont engagés dans une grande controverse avec Sion, l'organisation capitale divine représentée sur la terre par les dévoués témoins de Jéhovah; c'est pourquoi Jéhovah dit: « C'est ... une année de représailles pour la cause de Sion. » Tout d'abord, Dieu instruit ses loyaux serviteurs de sa détermination de rendre à ses ennemis selon leurs œuvres, puis il les envoie avertir ces ennemis de leur anéantissement prochain (Jérémie 51: 6, 56).

² L'« Action catholique » déploie actuellement son extrême méchanceté dans tous les pays de la « chrétienté ». La Hiérarchie catholique romaine et les nazis qui s'opposent âprement à la théocratie font ensemble la guerre aux témoins de Jéhovah. Par la menace et le boycottage qu'elle exerce sur les hommes d'affaires, la Hiérarchie se fait encenser par la presse, aux dépens d'autrui. Elle cherche à se persuader elle-même et à faire accroire à d'autres qu'elle chevauche réellement à la tête du monde et qu'elle régnera à la place du Roi de Dieu, Christ Jésus. Le clergé est orgueilleux, prétentieux, arrogant, cruel et il démontre aussi sa lâcheté. Parce qu'il ne lui est plus possible de cacher aux honnêtes gens qu'il pratique l'industrie de la religion, il a recours à la clique des jeunes nazis qu'il charge d'assaillir les témoins de Jéhovah. Les vrais criminels, ceux qui portent la responsabilité de ces attaques astucieuses, sont les hauts dignitaires de la Hiérarchie. Ce sont eux qui combinent les moyens propres à réaliser leurs plans iniques, mais ils font exécuter la besogne par d'autres. Ils prétendent pouvoir commettre impunément leurs forfaits à l'égard des serviteurs de Dieu et de son Roi. En temps voulu, toutefois, Dieu interviendra pour renverser ces hommes qui se sont élevés eux-mêmes. Les exploiteurs de la religion ne finiront pas leurs jours dans la paix, mais dans la guerre, car la main de Christ, le Roi, les frappera.

³ Du roi David qui fut une figure du Seigneur Jésus-Christ, il est écrit qu'il avait la parole de Dieu dans la bouche et qu'il parlait guidé par l'esprit divin (II Samuel 23: 2). Saül, un rejeton du « serpent », préfigura les religionistes. Cet ennemi combattit cruellement David, l'oint de l'Eternel. Dans ses derniers jours, David chargea Salomon de la mission de rendre selon leurs œuvres aux ennemis qui l'avaient persécuté en menant contre lui une ignoble campagne. Or, cette campagne est une illustration de celle qui porte le nom d'« Action catholique » et qui est dirigée contre les oints de Jéhovah en ce temps-ci. David nomma quelques-uns des chefs de l'action menée contre lui — parmi lesquels Joab — et rappela leurs actes impies les plus saillants. Au sujet de Joab, David dit à Salomon: « Tu agiras selon ta sagesse, et tu ne laisseras pas ses cheveux blancs descendre en paix dans le séjour des morts » (I Rois 2: 6). Schimeï prononça des malédictions contre David et l'attaqua; et ainsi la Hiérarchie et les dupes dont elle fait ses instruments maudissent les témoins de Jéhovah et les attaquent. Schimeï signifie « renommé »; et les grands personnages de la Hiérarchie sont de même des hommes renommés. Comme Schimeï, ils appartiennent à la postérité du « serpent ». Les paroles qu'exprima le prophète de Dieu au sujet de l'infâme persécuteur de David s'appliquent avec plus de poids encore à la Hiérarchie impie: « Maintenant, tu ne le laisseras pas impuni; car tu es un homme sage, et tu sais comment tu dois le traiter. Tu feras descendre ensanglantés ses cheveux blancs dans le séjour des morts » (I Rois 2: 9). En enseignant à Salomon, par David, ce qu'il avait à accomplir, Dieu prédit ce qu'il se propose d'exécuter bientôt à l'endroit de la Hiérarchie catholique et de ses associés sans scrupules.

⁴ Cette association de la Hiérarchie et des nazis a fait beaucoup de mal aux témoins de Jéhovah. Sa méchanceté se manifeste aujourd'hui encore dans les actes inhumains qu'elle commet contre eux. C'est pour cette raison qu'il est écrit: « Et Dieu ne fera-t-il pas justice à ses élus, qui crient à lui jour et nuit, et tardera-t-il à leur égard? Je vous le dis, il leur fera promptement justice. Mais, quand le Fils de l'homme viendra, trouvera-t-il la foi sur la terre? » (Luc 18: 7, 8).

[5] En découvrant à son peuple le sens de la prophétie de Joël, Jéhovah le met au courant de ses décisions à l'égard de l'ennemi. De plus, à propos de la juste rétribution par laquelle Dieu frappera l'organisation du diable appelée « Babylone » et formée de la Hiérarchie, des conducteurs des institutions de la religion et oppresseurs religieux, Christ Jésus, le plus grand David, a dit: « Car ses péchés se sont accumulés jusqu'au ciel, et Dieu s'est souvenu de ses iniquités. Payez-la comme elle a payé, et rendez-lui au double selon ses œuvres. Dans la coupe où elle a versé, versez-lui au double. Autant elle s'est glorifiée et plongée dans le luxe, autant donnez-lui de tourment et de deuil. Parce qu'elle dit en son cœur: Je suis assise en reine, je ne suis point veuve, et je ne verrai point de deuil! » (Apocalypse 18: 5 à 7). Telle est la sentence de Jéhovah contre cette coterie religieuse qui a diffamé son saint nom. Que les fidèles disciples de Christ Jésus se mettent bien dans l'esprit que ces choses ont été consignées dans les Ecritures pour leur instruction, leur aide, leur réconfort et l'affermissement de leur espérance, à eux qui proclament le gouvernement théocratique bien que l'ennemi s'acharne à les persécuter (Romains 15: 4). Les témoins de Jéhovah en Allemagne ont souffert de l'oppression des nazis et des conspirateurs de la Hiérarchie, et ces souffrances durent toujours. Pourtant, que ces fervents disciples de Christ persévèrent encore un peu de temps en se confiant pleinement dans le Seigneur! Il rendra à ces conjurés religieux selon leurs œuvres et veillera à ce qu'ils ne descendent pas en paix dans la tombe. La suite de la prophétie de Joël expose comment Jéhovah traitera ces antagonistes de ses témoins et de son gouvernement régi par Christ, le Roi. Dieu informe premièrement son peuple de ses intentions; il lui révèle ensuite de quelle manière il les réalisera.

[6] Dans les précédents numéros de *La Tour de Garde* il a été prouvé par les Ecritures que Jéhovah a oint de son esprit les fidèles incorporés dans le temple par le Seigneur, qu'il les envoie annoncer son nom et le jour de sa vengeance, qu'ils ont le devoir de remplir avec fidélité la mission qui leur est assignée et d'en rendre un compte exact au Seigneur. Depuis 1918 nous vivons dans la période désignée comme « ces jours-là », « ces jours » ou « ce temps-là », expressions dont se sert le prophète. C'est le temps pendant lequel le Seigneur réunit son peuple autour de lui, lui donne l'onction, l'investit de sa charge, l'envoie exécuter son œuvre. Dans cette même période, Dieu rassemble aussi les ennemis, leur adresse son message avertisseur avant de leur donner leur juste salaire; c'est pourquoi, par l'organe du prophète, il dit: « Car voici, en ces jours, en ce temps-là, quand je ramènerai les captifs de Juda et de Jérusalem . . . » (Joël 3: 1). Depuis 1922 particulièrement, le Seigneur a ramené ces captifs de « Juda » et de « Jérusalem » et les a enrôlés dans son œuvre.

[7] Dans cette partie de la prophétie, Jéhovah prédit qu'en ces jours où il répandrait son esprit sur son peuple il inviterait le « reste » à venir à Sion pour y être oint et lui ordonnerait de participer à son œuvre, selon la citation de Joël 2: 29. En ce temps-là, c'est-à-dire depuis l'avènement du Seigneur dans le temple pour le jugement, il a effectivement fait sortir son peuple de l'organisation de Satan, l'a délivré de la crainte qu'il avait des hordes de Satan afin qu'il pût le servir, lui, Jéhovah, ainsi que son Roi, avec assurance et hardiesse. La prophétie de Joël mentionne ici pour la première fois la captivité du « reste » du peuple de Dieu, des opprimés restés fidèles qui furent libérés depuis 1918, dans un but précis, et au sujet desquels Jéhovah déclare ceci par le prophète: « Ainsi parle l'Eternel des armées: Les enfants d'Israël et les enfants de Juda sont ensemble opprimés; tous ceux qui les ont emmenés captifs les retiennent, et refusent de les relâcher. Mais leur vengeur [autre version: leur Rédempteur] est puissant, lui dont l'Eternel des armées est le nom; il défendra leur cause, afin de donner le repos au pays, et de faire trembler les habitants de Babylone » (Jérémie 50: 33, 34). Il nous est montré là que le Seigneur Jésus-Christ, le Maréchal de Jéhovah, Commandant de ses guerriers, s'avance parfaitement équipé pour la guerre lorsque le moment est venu de régler les comptes avec les adversaires.

[8] Jéhovah commence ensuite à manœuvrer l'ennemi de façon à l'amener dans les positions où il sera anéanti. Ceux qui constituent cet ennemi sont rassemblés du sein de toutes les nations. « Je rassemblerai toutes les nations, et je les ferai descendre dans la vallée de Josaphat; là, j'entrerai en jugement avec elles, au sujet de mon peuple, d'Israël, mon héritage, qu'elles ont dispersé parmi les nations, et au sujet de mon pays qu'elles se sont partagé » (Joël 3: 2).

[9] Toutes les fractions, tous les éléments de la division visible de l'organisation de Satan sont en train d'être rassemblés. Cette prédiction est encore confirmée par ce témoignage d'un autre prophète: « Attendez-moi donc, dit l'Eternel, au jour où je me lèverai pour le butin, car j'ai résolu de rassembler les nations, de rassembler les royaumes, pour répandre sur eux ma fureur, toute l'ardeur de ma colère; car par le feu de ma jalousie tout le pays sera consumé » (Sophonie 3: 8).

[10] L'œuvre divine de rassemblement devait débuter après que Dieu eut répandu son saint-esprit sur ses serviteurs approuvés, et les faits démontrent qu'elle s'effectue réellement depuis 1922. Comment s'opère ce rassemblement? Jéhovah envoie dans le monde ses témoins dûment chargés d'annoncer la nouvelle de sa vengeance (ce qu'ils font aussi) et de publier que le temps du règlement définitif des comptes, par lequel son saint nom sera justifié, est arrivé. Il fait en outre proclamer par ses témoins que son Roi oint est présent et que son Royaume est venu. Au lieu d'entrer en compromis avec l'organisation du diable, ces envoyés dévoués à leur Chef Christ Jésus transmettent à leurs semblables le message divin les avertissant que bientôt Dieu taillera en pièces les ennemis.

[11] La conséquence inévitable de la propagation de ce message de Dieu est qu'elle fait la lumière sur la Hiérarchie catholique et ses alliés religieux en dévoilant que la religion est une tromperie, un piège et un moyen choisi par les représentants du diable pour réaliser une industrie, une exploitation, déshonorer le nom de Jéhovah et conduire les hommes sur le chemin de la perdition. Parce que la Hiérarchie et ses instruments humains sont « piqués » par le message divin de vérité comme par un aiguillon, ils poussent les nations, leurs gouvernants aussi bien que les plus mauvaises gens, à former une conjuration universelle contre les témoins de Jéhovah et, partant, contre la théocratie. Pour mieux parvenir à exterminer ces témoins qui proclament le Royaume de Dieu, la Hiérarchie autocrate s'associe avec les dictateurs des gouvernements totalitaires. Les preuves irréfutables de l'existence de ce complot tramé contre le Roi de Jéhovah et son Royaume sont journellement mises au grand jour. Un prêtre jésuite, par exemple, a dit il n'y a pas longtemps dans un discours radiophonique: „Si le peuple américain se décidait à montrer les dents, il pourrait exterminer les témoins de Jéhovah en une heure!" Cet homme est un représentant de la papauté. Ce qu'il fait, il le fait avec la pleine approbation du pape et des autres membres de la Hiérarchie, bien que cette dernière s'applique à dissimuler la chose. Pour masquer la vérité sur ses rapports avec ce jésuite, elle s'abrite derrière le mensonge, exactement comme Jéhovah l'a prédit dans Esaïe, chapitre 28: 15. Poussé par son ambition, le dit prêtre, ce jésuite qui parle au micro, aspire à devenir dictateur de l'Amérique au cas où la papauté s'assurerait le pouvoir sur la nation américaine. Des programmes du même genre s'exécutent dans d'autres pays. De cette manière, les ennemis se placent eux-mêmes dans la main de Christ Jésus, l'Exécuteur des décrets de Jéhovah; autrement exprimé: ils gagnent leurs positions respectives, celles où ils seront exterminés à Armaguédon.

[12] Les forces antagonistes doivent être amenées sur le champ de bataille; c'est pourquoi Jéhovah dit: « Et je les ferai descendre dans la vallée de Josaphat. » Il faut qu'elles y soient conduites afin qu'elles voient et soient convaincues que Jéhovah est le Très-Haut, celui dont l'omnipotence triomphera des dominations totalitaires et de toutes les autres sections de l'organisation de Satan qui s'opposent à la théocratie. Ces forces de l'ennemi ne sont pas amenées dans la « vallée de Josaphat » qui figure sur les cartes topographiques actuelles. Cette appellation biblique ne concerne pas la vallée réelle de Josaphat. La seule fois qu'elle se rencontre dans la Bible, c'est ici, dans la prédiction de Joël. La « vallée de Josaphat » dont il est question est assurément une vallée symbolique ayant trait à ce qui fut aussi illustré par la vallée dans laquelle Moab, Ammon et les hordes de la montagne de Séir se battirent les uns contre les autres et où ils furent tous détruits (II Chroniques 20). Après cet événement, le roi Josaphat nomma ce lieu « vallée de Beraca », parce que son peuple y célébra les louanges de Jéhovah qui avait justifié son nom en provoquant le complet anéantissement de l'ennemi (II Chroniques 20: 26). « Vallée de *Josaphat* veut dire « Jéhovah a jugé » ou « Jéhovah a fait justice (a défendu la cause, a justifié) ». On voit par là que ce lieu de combat est une indication du temps où le nom de Jéhovah sera entièrement justifié par le grand Juge oint, Christ Jésus, le Roi.

[13] Nous avons lu dans la prophétie: « Là, j'entrerai en jugement avec elles [autres versions: je plaiderai contre elles] au sujet de mon peuple. » Cela ne signifie pas que ce jugement ou ce plaidoyer serait effectué par les témoins de Jéhovah au moyen de pétitions, de protestations, d'avertissements ou autres durant la période de l'« œuvre étrange ». C'est bien davantage. Lorsqu'aura lieu ce jugement, l'« œuvre étrange » de Jéhovah sera achevée. Le vocable hébreu rendu ici par « jugement » est *chaphat* qui forme en partie le nom de la vallée de Josaphat (hébreu: *Jéhochaphat*). Ce fait prouve bien que la vallée dont il est question n'est pas celle de la Palestine où les Juifs enterraient leurs morts, mais qu'elle est allégorique et représente le temps ou l'endroit où Jéhovah procédera à son acte ou « travail inouï » dont l'issue sera la destruction absolue de l'ennemi. Dieu n'entre pas en jugement en faveur de la « chrétienté »; il défend la cause du peuple qui porte son nom et dont les membres sont ses serviteurs fidèles. A Armaguédon il agira envers les nations et les peuples de façon à leur faire reconnaître sans possibilité d'équivoque que les dévoués témoins qu'il a oints sont véritablement son peuple particulier, celui qui le sert en se gardant de toute compromission. Il montrera aux nations que les témoins de Jéhovah si détestés des religionistes et de leurs alliés qui les accusent de n'être pas patriotes et leur décernent nombre d'épithètes injurieuses, sont en réalité ses oints, les porteurs de son saint nom et ses représentants sur la terre. D'autres prédictions corroborent ce point et sont à considérer ici: « Voici, je lève ma main contre elles, et elles seront la proie de ceux qui leur étaient asservis. Et vous saurez que l'Eternel des armées m'a envoyé » (Zacharie 2: 9). « Quand ces choses arriveront, — et voici, elles arrivent! — ils sauront qu'il y avait un prophète au milieu d'eux » (Ezéchiel 33: 33).

[14] Jéhovah appelle « mon héritage » le peuple pour lequel il plaide, selon la prophétie. Ce sont les 144.000 membres du corps de Christ qu'il hérite de l'humanité, autrement dit qu'il prend du milieu du monde, qu'il arrache à la terre; ce sont ses prémices, ils lui appartiennent légitimement et il les prend à son service dans le ciel avec Christ Jésus. Il est écrit à ce sujet: « Je regardai, et voici, l'agneau se tenait sur la montagne de Sion, et avec lui cent quarante-quatre mille personnes, qui avaient son nom et le nom de son Père écrits sur leurs fronts. Et j'entendis du ciel une voix, comme un bruit de grosses eaux, comme le bruit d'un grand tonnerre; et la voix que j'entendis était comme celle de joueurs de harpes jouant de leurs harpes. Et ils chantent un cantique

nouveau devant le trône et devant les quatre êtres vivants [autre version: les quatre animaux] et les vieillards. Et personne ne pouvait apprendre le cantique, si ce n'est les cent quarante-quatre mille, qui avaient été rachetés de la terre. Ce sont ceux qui ne se sont pas souillés avec des femmes, car ils sont vierges; ils suivent l'agneau partout où il va. Ils ont été rachetés d'entre les hommes, comme des prémices pour Dieu et pour l'agneau » (Apocalypse 14: 1 à 4). Ces humains fidèles étant les prémices de Dieu et son « héritage », personne ne peut impunément porter la main sur eux ou se servir d'eux pour réaliser des projets égoïstes. Toute créature ou tout groupement de créatures qui tentent d'anéantir le peuple oint de Jéhovah travaillent à leur propre perte. Les nations apprendront ces importantes vérités lorsqu'à Armaguédon Jéhovah plaidera pour lui. En ce temps-là il justifiera son nom ainsi que ce peuple qui porte son nom.

[15] Dieu annonce donc sa détermination de se souvenir — à Armaguédon — de ses oints que l'ennemi a persécutés et qu'il persécute encore, comme il l'indique par ces mots: « Mon peuple ... qu'elles ont dispersé parmi les nations, ... mon pays qu'elles se sont partagé. » Pendant la Grande Guerre, les ennemis religieux du peuple de Dieu et leurs associés interrompirent l'œuvre mondiale qu'il exécutait en tant que Société. Ils refusaient d'admettre que ces fervents chrétiens étaient les serviteurs et les représentants de Jéhovah dans le monde; aujourd'hui encore ils ne le croient pas, car ils s'évertuent toujours à réduire à néant et les témoins du Très-Haut et l'œuvre à laquelle ils se consacrent. L'incident du 25 juin 1939 est un exemple frappant de ce qu'ils tentent dans ce but. Le congrès tenu au *Madison Square Garden*, à New-York, fut le foyer d'où le programme des témoins de Jéhovah parvint aux assemblés de tous les pays de langue anglaise. Les ennemis firent des efforts inouïs à New-York, à Londres et en d'autres endroits, pour empêcher ce congrès et troubler la transmission radiophonique. Toutefois, par la grâce du Seigneur, ils subirent un échec. La promesse de Dieu est formelle: « Ils te feront la guerre, mais ils ne te vaincront pas; car je suis avec toi pour te délivrer, dit l'Eternel » (Jérémie 1: 19). Ainsi, Dieu étendit sa main sur ses serviteurs et sur l'œuvre qu'ils accomplissaient.

[16] Par Christ Jésus, Jéhovah a rassemblé son peuple dans son temple spirituel. Quoi que puissent entreprendre les Etats totalitaires — religionistes et dictateurs — contre les divers membres de cette troupe du temple, qu'ils leur fassent du mal ou s'attaquent à leurs biens, l'ennemi ne parviendra pas à attirer les oints hors du temple ni à détruire leur unité spirituelle en Christ Jésus, leur Chef. Le Seigneur qui est le serviteur « fidèle et véritable » du Très-Haut, défendra ceux qui sont unis à lui. Les ennemis sont de plus en plus agressifs à l'égard des témoins de Jéhovah. Les actes de violence qu'endurent ces derniers sont commis à l'instigation du clergé, conducteur des autres religionistes, et il faut s'attendre à ce que ces démonstrations d'hostilité et de brutalité se multiplient jusqu'à Armaguédon. Il est démontré dans l'Ecriture sainte que juste avant qu'éclate le combat d'Armaguédon, l'armée du diable conduite par Gog, son généralissime, marchera contre les fidèles serviteurs de Dieu, mais qu'elle ne réussira pas à les détruire, qu'au contraire Christ la vaincra (Ezéchiel, chapitres 38 et 39).

Résistance

[17] Le peuple de Jéhovah Dieu doit-il employer la force physique pour résister aux obstacles qu'opposent à l'œuvre de proclamation du Royaume les instruments humains de Satan? Si l'on répond à cette question affirmativement, comment cette attitude peut-elle s'accorder avec le passage biblique suivant? « Car les armes avec lesquelles nous combattons ne sont pas charnelles; mais elles sont puissantes, par la vertu de Dieu, pour renverser des forteresses » (II Corinthiens 10: 4). Les religionistes, la Hiérarchie catholique romaine principalement, ont toujours eu recours à la coercition, à la violence, pour engager les peuples à accepter et à suivre leurs enseignements. Quiconque ne devient pas religioniste et ne veut pas appuyer la Hiérarchie est traité d'hérétique. Or, la Hiérarchie déclare ceci: « Les catholiques ont le droit de frapper à mort les hérétiques quand ils sont assez forts pour cela. » Pendant que sévissait l'inquisition, cette Hiérarchie romaine se servit d'armes charnelles pour forcer les masses à exercer sa religion et à se soumettre à la papauté; et une foule de gens, tous ceux qui refusaient de se plier à ses exigences en devenant catholiques, souffrirent de cruels châtiments, furent privés de leurs biens et même de la vie. Sous l'inspiration du saint-esprit, l'apôtre Paul montra comment doivent agir les serviteurs de Dieu et établit ainsi un contraste entre leur attitude et celle des oppresseurs précités. Les témoins de Jéhovah s'en vont partout prêcher la vérité du Royaume divin, mais ils ne forcent personne à l'accepter. Ils présentent le message du Royaume et laissent à chacun la liberté de le recevoir ou de le refuser. Il est ordonné à ces témoins de ne pas employer d'armes charnelles comme les catholiques l'ont souvent fait pour imposer leurs doctrines. Les armes du peuple de Dieu consistent en « l'épée de l'esprit, qui est la Parole de Dieu » et qui est puissante « pour renverser des forteresses ». Les paroles de l'apôtre, par conséquent, s'en réfèrent strictement aux moyens qu'ils emploient pour effectuer leur œuvre de prédication de l'évangile du Royaume. Les témoins de Jéhovah sont des messagers de paix, ils annoncent les desseins du Très-Haut; ils n'ont nul besoin d'armes charnelles pour faire entendre à leurs semblables la Parole divine, car ils ne l'imposent pas.

[18] Une autre attestation scripturale souvent citée dans ce même rapport est celle que Jésus formula comme suit: « Mais moi, je vous dis: Ne résistez pas au mal; mais si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui aussi l'autre » (Matthieu 5: 39; version de *Darby*). On peut avec raison désigner comme un « mal » ou un « malheur » ce qui attire la punition sur le mal-

faiteur. Dieu dit: « Je crée le malheur » (Esaïe 45: 7; version de *Darby*). Tout ce que Dieu a créé est juste et parfait; aussi l'idée qui se rattache à ce « mal » est-elle fort éloignée de celle que représentent les termes « méchant » et « méchanceté » (Deutéronome 32: 4). L'alliance de la loi conclue avec Israël stipulait qu'un juste châtiment devait être appliqué aux transgresseurs de cette alliance; le dit châtiment était donc un mal qui menaçait en toute justice les Israélites. C'est à eux que s'adressait Jésus, et ce qui est relaté dans Matthieu 5: 29 à 42, n'a naturellement pas un sens littéral. Il ne voulait pas dire qu'on devrait s'arracher l'œil ou s'enlever la main. C'était là des paroles symboliques, un langage figuré dont il se servait pour enseigner aux Israélites quelle était l'attitude qu'il convenait qu'ils eussent vis-à-vis de leur adversaire, c'est-à-dire de l'alliance de la loi. Comme preuve à l'appui de ce point, Jésus émit cette exhortation: « Accorde-toi promptement avec ton adversaire, pendant que tu es en chemin avec lui, de peur qu'il ne te livre au juge, que le juge ne te livre à l'officier de justice, et que tu ne sois mis en prison » (Matthieu 5: 25).

19 Celui qui avait à souffrir de la part de son adversaire, de l'alliance de la loi, endurait ainsi un « mal » qui lui venait légitimement de Dieu et auquel il ne devait pas se soustraire, bien au contraire; c'est ce qu'affirmait Jésus lorsqu'il dit en substance: Le malfaiteur qui est frappé sur une joue devrait présenter l'autre et recevoir le coup mérité plutôt que s'en défendre; il démontrerait ainsi sa soumission à la volonté de Dieu. Les enseignements des saintes Ecritures ne se contredisent pas; ils sont en parfaite harmonie l'un avec l'autre. Le texte qui précède ne pouvait concerner d'une manière littérale des hommes tels que Josué qui conduisait l'armée d'Israël contre l'ennemi, ni d'autres circonstances analogues rapportées dans la Bible. Quand Jésus parla de ce coup sur la joue, il s'adressait formellement aux Juifs, avons-nous vu. Ces derniers étaient sous l'alliance de la loi qui était leur adversaire, qui devait les discipliner et les punir quand ils violaient leurs engagements. Ces paroles: « Ne résistez pas au mal » ne peuvent donc pas signifier que les serviteurs de Dieu devraient se soumettre passivement aux coups de ceux qui les attaquent tandis qu'ils prêchent l'évangile du Royaume. Ce n'est pas à eux qu'elles s'appliquent. Elles doivent plutôt avoir cette signification: Quand, par l'adversaire, l'alliance de la loi, le « mal » atteint celui qui se trouve dans cette alliance, il ne doit point y résister, mais supporter le juste châtiment de Dieu; de plus, pour prouver sa bonne volonté, il faut qu'il se plie jusqu'à la limite du possible aux exigences de cet adversaire légitime. Voyons le contexte corroboratif: « Si quelqu'un veut plaider contre toi, et prendre ta tunique, laisse-lui encore ton manteau. Si quelqu'un te force à faire un mille, fais-en deux avec lui » (Matthieu 5: 40, 41). Notons ici également que Jésus ne dit rien de la résistance contre la méchanceté. Celui qui s'attaque à un serviteur du Seigneur occupé à remplir son devoir agit par méchanceté.

20 Au moment où Jésus fut arrêté, Pierre ayant tranché l'oreille à l'un des serviteurs du souverain sacrificateur, Jésus lui ordonna de rentrer son épée: « Et voici, un de ceux qui étaient avec Jésus étendit la main, et tira son épée; il frappa le serviteur du souverain sacrificateur, et lui emporta l'oreille. Alors Jésus lui dit: Remets ton épée à sa place; car tous ceux qui prendront l'épée périront par l'épée. Penses-tu que je ne puisse pas invoquer mon Père, qui me donnerait à l'instant plus de douze légions d'anges? » (Matthieu 26: 51 à 53).

21 Soulignons la raison de cet ordre du Seigneur. Ce temps-là n'était pas le *temps convenable* à une lutte à main armée, car c'était celui où Jésus devait être saisi. Devant Pilate, Jésus l'expliqua en ces termes: « Mon royaume n'est pas de ce monde ... Si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour moi afin que je ne fusse pas livré aux Juifs » (Jean 18: 36). « Ce monde » mentionné par Christ Jésus est assurément ce monde mauvais dont le diable est le dieu, et auquel il ne devait pas mettre fin avant le temps fixé — 1914 — où Jéhovah l'enverrait comme Roi. De cette affirmation du Seigneur on peut tirer la conclusion précise que dans le futur il y aurait un juste temps pour combattre, et qu'il avait ordre d'attendre jusqu'à ce moment déterminé par Jéhovah pour entreprendre la lutte et la mener à bonne fin (Psaume 110: 2, 6; Apocalypse 19: 11 à 20). Il y a un temps pour toutes choses, « un temps pour la guerre, et un temps pour la paix » (Ecclésiaste 3: 1 à 8). Les citations bibliques que nous venons de lire ne signifient nullement qu'un chrétien peut impunément chercher querelle à son prochain et entrer en lutte avec lui; elles n'indiquent pas davantage que des chrétiens devraient laisser aux émissaires de Satan toute liberté de réduire à néant leurs efforts pour prêcher le divin message du Royaume.

Défense

22 L'Ecriture sainte approuve-t-elle le chrétien qui se défend contre une attaque illégale et fait usage de sa force physique pour la repousser? — Chaque créature humaine possède le droit de légitime défense. Chacun est donc autorisé à résister à une attaque et à employer le degré de force qui lui paraît nécessaire pour se protéger lui-même ou préserver ses biens. Chacun a également le droit de défendre ou protéger ses proches, ses amis intimes, ses frères. Cela est décrété par la loi des nations ou des Etats. Cette loi, toutefois, ne repose pas sur des traditions ni simplement sur des arguments d'hommes; elle est absolument appuyée par la Parole de Dieu.

23 Moïse vit un jour un Egyptien battre un de ses frères hébreux et pour soustraire celui-ci à cette agression il tua l'Egytien (Exode 2: 11, 12). Là-dessus il dut s'enfuir du pays pour ne pas être mis à mort par les Egyptiens. Il ne fut ni puni ni blâmé par Jéhovah pour l'acte qu'il avait commis. Dans la suite, l'Eternel l'employa d'une manière spéciale en le chargeant de certaines fonctions dans lesquelles furent particulièrement re-

présentés Christ Jésus, le Messie, et son œuvre. Dieu fit en outre de Moïse son prophète et lui confia la rédaction des cinq premiers livres de la Bible. Depuis ce temps, chaque nation s'en est rapportée au droit de défense individuelle et à étendu ce droit de légitime défense aussi à la protection de la proche parenté.

[24] La loi de légitime défense est de plus soulignée par les relations des Ecritures d'où il ressort qu'il est juste et bon que les serviteurs de Jéhovah prennent des dispositions pour leur sauvegarde. Néhémie, serviteur approuvé de Jéhovah, dirigeait un groupe de ses frères qui avaient été délivrés de la captivité et envoyés par Dieu à Jérusalem pour qu'ils en relevassent les murailles. Lorsque ces hommes dévoués et soumis à l'ordre divin entreprirent les travaux de reconstruction, Sanballat (figure des conducteurs de la religion qui font opposition au Royaume de Dieu) et ses partisans proférèrent à maintes reprises des menaces contre Néhémie et ses frères Ces menaces lui ayant été rapportées, Néhémie implora le Tout-Puissant, disant: « Ecoute, ô notre Dieu, comme nous sommes méprisés! Fais retomber leurs insultes sur leur tête, et livre-les au pillage sur une terre où ils soient captifs. Ne pardonne pas leur iniquité, et que leur péché ne soit pas effacé de devant toi; car ils ont offensé ceux qui bâtissent » (Néhémie 4: 4, 5).

[25] Les ennemis avaient conspiré contre Néhémie et ses compagnons. Nous lisons à ce sujet: « Mais Sanballat, Tobija, les Arabes, les Ammonites et les Asdodiens, furent très irrités en apprenant que la réparation des murs avançait et que les brèches commençaient à se fermer. Ils se liguèrent tous ensemble pour venir attaquer Jérusalem et lui causer du dommage » (Néhémie 4: 7, 8).

[26] Néhémie exhorta-t-il ses frères à se laisser frapper sur la joue et à tendre l'autre pour qu'elle reçut aussi sa part? Les engagea-t-il à abandonner les travaux et à se protéger contre les attaques de leurs ennemis en se dissimulant dans les fossés? — Certainement pas! Il leur fit plutôt prendre des mesures pour la défense de leur vie. Sa réponse aux insultes des adversaires est relatée comme suit: « C'est pourquoi je plaçai, dans les enfoncements derrière la muraille et sur des terrains secs, le peuple par familles, tous avec leurs épées, leurs lances et leurs arcs. Je regardai, et m'étant levé, je dis aux grands, aux magistrats, et au reste du peuple: Ne les craignez pas! Souvenez-vous du Seigneur, grand et redoutable, et combattez pour vos frères, pour vos fils et vos filles, pour vos femmes et pour vos maisons! » (Néhémie 4: 13, 14).

[27] Néhémie retrace encore ce que firent les constructeurs pour que les travaux pussent s'exécuter malgré les agressions des ennemis. « Ceux qui bâtissaient la muraille, et ceux qui portaient ou chargeaient les fardeaux, travaillaient d'une main et tenaient une arme de l'autre; chacun d'eux, en travaillant, avait son épée ceinte autour des reins. Celui qui sonnait de la trompette se tenait près de moi » (Néhémie 4: 17, 18).

[28] Assurément que les Juifs ne portaient pas ces épées simplement en guise de menace, mais bien pour s'en servir en cas de nécessité, se défendre et empêcher les ennemis d'interrompre l'œuvre que Dieu leur avait assignée. Pourrait-on prétendre avec raison que les adversaires du Royaume de Dieu auraient la possibilité d'obliger les serviteurs du Seigneur à cesser le travail qui leur est imposé, afin de s'éviter des difficultés? Jésus n'a-t-il pas ordonné qu'ils continuent leur œuvre sans souci des menaces, sans craindre ceux qui peuvent tuer le corps? (Matthieu 10: 28). Néhémie et ses frères conservaient leurs vêtements même pour dormir, afin d'être prêts en cas d'alerte. Leur vigilance est un précieux exemple pour les chrétiens auxquels le Seigneur a confié les intérêts du Royaume en ce temps-ci.

[29] Dieu approuve également l'usage de la force contre un cambrioleur. Il est écrit: « Si le voleur est surpris dérobant avec effraction, et qu'il soit frappé et meure, on ne sera point coupable de meurtre envers lui » (Exode 22: 2). Il est permis à chacun d'intervenir contre quiconque s'apprête à commettre, à son égard ou à l'égard de l'un de ses proches, un acte illégal. On a le droit d'opposer à l'agresseur la mesure de vigueur qui paraît indispensable à la préservation de sa personne, de ses biens, ou encore à la protection de son proche parent. Jésus prit un fouet pour chasser du temple ceux qui y mettaient le désordre et il ne les invita pas à le frapper sur la joue (Jean 2: 15).

[30] Christ Jésus, le plus grand Moïse, est présent. Son Royaume est venu. Il envoie ses représentants dans le monde avec l'ordre de prêcher « cet évangile du Royaume ». Personne n'a le droit de s'opposer à l'exécution de ce commandement. Même les lois des nations stipulent que celui qui tente de s'introduire illicitement au sein d'une assemblée où l'on écoute la Parole de Dieu se rend coupable de perturbation ou d'effraction et mérite qu'on le traite en conséquence. Le 25 juin 1939, environ 20.000 personnes se réunirent paisiblement et selon leurs droits dans le *Madison Square Garden*, à New-York, pour entendre le message de la Parole de Dieu, la bonne nouvelle du Royaume. Auparavant, des hommes qui sont hostiles au Royaume de Dieu avaient fait entendre à plusieurs reprises qu'ils se proposaient de dissoudre violemment l'assemblée projetée, et ces menaces avaient été portées à la connaissance du peuple du Seigneur. La police en était de même informée. Lorsqu'au jour fixé le programme de la réunion eut commencé, plusieurs centaines de ces hommes iniques pénétrèrent dans le *Madison Square Garden* et cherchèrent en effet à dissoudre l'assemblée par la violence. Les surveillants chargés du maintien de l'ordre dans la salle enjoignirent aux perturbateurs de se tenir tranquilles ou de quitter les lieux. Plutôt que de se conformer à cet ordre, les fauteurs de trouble assaillirent les surveillants. Quelques-uns de ces derniers usèrent du droit que leur conféraient la Parole de Dieu et les lois et se défendirent avec la mesure de force que leur dictait la raison. En résistant à leurs agresseurs, ils agirent selon l

droit et la justice. Leur devoir l'exigeait ainsi et leur attitude a certainement été approuvée du Seigneur. Ils ne se servirent pas d'armes charnelles pour prêcher l'évangile; ils eurent recours à leur vigueur pour obliger les adversaires à abandonner leur tentative visant à empêcher la prédication de l'évangile.

Exhortation

31 En cas de légitime défense il faut agir avec circonspection, sans précipitation et non sans raison valable. Les chrétiens ont le devoir d'obéir à la loi. Il ne leur est permis de recourir à la force pour résister à une agression que lorsque la droite raison le juge nécessaire, lorsque leur propre défense et la protection de leurs frères, de leur propriété et de leur œuvre l'exigent. Ils doivent faire tout leur possible pour éviter une lutte physique et ne jamais en provoquer une. Mais s'ils sont attaqués, tandis qu'ils sont occupés à remplir légitimement leur devoir, par des ennemis qui cherchent à ruiner leurs biens ou à se livrer à des voies de fait sur leur personne, il ne leur est pas interdit de se défendre avec l'énergie qui leur paraît indispensable à ce moment-là. S'il arrive que des témoins de Jéhovah soient assaillis par la populace alors qu'ils servent le Seigneur en distribuant des écrits sur sa Parole, ou en remplissant d'autres devoirs de ce genre, et qu'il leur paraisse nécessaire d'employer la force pour repousser l'attaque ou s'en préserver, ils peuvent le faire, mais dans la mesure où le réclame la défense de leur personne et de ce qui leur appartient. Ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'ils doivent opposer aux malfaiteurs la force de leurs bras. Nul n'est contraint, parce que chrétien, de se laisser brutaliser sans résistance par des gens qui veulent l'empêcher de prêcher l'évangile de façon légale. Cet évangile du Royaume doit être annoncé et il l'est. Dieu a fait connaître aux siens que l'adversaire les combattrait; en même temps il leur a révélé que cet adversaire ne triompherait pas d'eux. Puissent-ils donc continuer à remplir leur tâche sans crainte en faisant usage des droits que leur accorde la loi.

32 Lorsqu'un gardien de la loi dans l'exercice de ses fonctions arrête un chrétien, ce chrétien fait bien de le suivre sans résistance, tranquillement, et d'attendre le moment propice à une explication. Ensuite il présentera sa cause devant le tribunal compétent. Telle est l'attitude dictée par le bon sens et le principe de l'ordre. Il est possible que le fonctionnaire public n'ait aucun droit d'arrêter ce chrétien ou de troubler son travail; mais il sert l'Etat et les tribunaux sont là pour déterminer qui a raison et qui a tort.

33 Personne n'a le droit d'essayer de dissoudre par la violence une assemblée de chrétiens réunis pour entendre un exposé sur la Parole de Dieu ou pour étudier ensemble les saintes Ecritures. Chaque fois qu'un homme ou un groupe d'hommes se livrent à une telle tentative, il est juste qu'on leur résiste et que pour cela on use contre eux d'autant de force physique que la paisible assemblée le jugera raisonnable et utile. Parmi l'assistance, à *Madison Square Garden*, parut, comme dit plus haut, une compagnie nombreuse de méchantes gens résolus à cet acte injuste. Ils se mirent à causer du tumulte sans le moindre motif. Un surveillant de la salle reçut de l'un d'eux un formidable coup à la tête. Il se défendit et à ce moment la femme de l'agresseur accourut et le saisit par ses parties. Dieu savait longtemps d'avance que le diable userait de tels procédés; aussi a-t-il consigné dans sa loi ses dispositions à ce sujet. Cette clause de la loi divine est la suivante: « Quand des hommes se disputeront ensemble, l'un contre l'autre, si la femme de l'un s'approche pour délivrer son mari de la main de celui qui le bat, et qu'avançant la main, elle le saisisse par ses parties honteuses, tu lui couperas la main, tu ne jetteras sur elle aucun regard de pitié » (Deutéronome 25: 11, 12).

34 Bien qu'une plainte ait été déposée contre cette femme, elle ne fut pas arrêtée. Toutes les lois de Dieu sont justes et bonnes, tandis que les lois des nations et leur application s'écartent souvent du droit et de la justice. Nous devons laisser au Seigneur le soin de payer à ces malfaiteurs leur salaire. Les témoins de Jéhovah et leurs compagnons sont exhortés ici à agir avec prudence, à s'en tenir strictement aux termes de la loi et à ne jamais provoquer de querelle. Ils doivent se comporter envers tout le monde d'une manière digne et aimable. Mais lorsqu'ils sont attaqués par des représentants de Satan — des adversaires du Royaume et de la proclamation du message du Royaume — les serviteurs de Dieu ont le droit et même le devoir de parer le coup.

35 Comme signe distinctif, les frères chargés de veiller à l'ordre dans le *Madison Square Garden* avaient en main une simple canne. On reconnut ensuite qu'il était bon qu'ils aient eu ces cannes pour se protéger contre la brutale agression de ces méchantes gens. D'après les lois humaines comme d'après la loi de Dieu, tout individu menacé a le droit de s'armer pour protéger sa personne (Néhémie 4: 7 à 18).

36 Il est des religionistes, la Hiérarchie catholique romaine notamment, qui ne s'efforcent jamais d'observer la loi de Dieu, ni même les lois du pays, lorsque ce n'est pas dans leur intérêt. La Hiérarchie procède selon ses propres règles, au mépris du droit d'autrui. Les hommes qui sont à sa tête recommandent que l'on punisse cruellement ceux qu'ils appellent des « hérétiques ». Ils vont plus loin encore: ils approuvent la mise à mort de quiconque n'est pas d'accord avec leurs doctrines catholiques. Dieu a fait prédire ces conditions par son prophète. Notons comment, en ces « derniers jours », il dévoile à son peuple le réel état de choses, attire son attention, pour le prévenir, sur les forfaits de ces religionistes qui maltraitent ses fidèles serviteurs. Bientôt ces oppresseurs recevront de la main de l'Eternel leur juste rétribution (Joël 3: 7). Il écrit au sujet de ces mauvais traitements: « Ils ont tiré mon peuple au sort; ils ont donné le jeune garçon pour une

prostituée, ils ont vendu la jeune fille pour du vin, et ils ont bu» (Joël 3:3).

[37] Voyons quelles sont les réalités indéniables qui prouvent la réalisation de cette prédiction: «Ils ont tiré mon peuple au sort.» Pendant la guerre mondiale, les religionistes conjurèrent la perte des témoins de Jéhovah. Ils étaient appuyés par un «éminent» «chevalier de St. Georges» qui retenait en prison quelques-uns de ces chrétiens en leur refusant la ressource de la caution, alors que sous le couvert de son titre de grand magistrat [des E.-U.] il trahissait la nation et tirait de ses jugements un gain illicite. La presse catholique garde aujourd'hui un silence absolu sur ce sordide trafic d'une haute charge judiciaire et sur la condamnation du personnage en question. Durant cette période de guerre, de vrais chrétiens qui s'efforçaient d'instruire leurs semblables sur les miséricordieuses dispositions prises par Dieu pour leur salut, furent réduits à la captivité par les conjurés religieux qui les abaissèrent jusqu'à faire d'eux un enjeu, qui les traitèrent comme les Edomites, les religionistes d'autrefois, avaient traité Israël, le peuple-type de Dieu (Abdias 11). Quand Christ Jésus eut été cloué sur le bois, les religionistes le traitèrent injurieusement en tirant au sort ses vêtements (Matthieu 27:35). Jusqu'à aujourd'hui ce clan religieux a exercé la violence, forgé des intrigues contre les fidèles disciples de Christ Jésus et excité des ignorants à les brutaliser. Dieu révèle encore sa détermination de rétribuer ces malfaiteurs aussi largement qu'il a rétribué ceux des temps anciens: «Et cependant elle est partie [Ninive, capitale de l'Assyrie] pour l'exil, elle s'en est allée captive; ses enfants ont été écrasés au coin de toutes les rues; on a jeté le sort sur ses nobles, et tous ses grands ont été chargés de chaînes» (Nahum 3:10).

[38] Maintenant ce n'est pas le tirage au sort qui décide à qui le fidèle peuple du Seigneur doit appartenir ou être assujetti. Jéhovah étend sa main sur les siens et au moment voulu il les vengera de leurs oppresseurs.

[39] Le prophète cite d'autres actes méprisables des religionistes et ces actes prédisaient ceux que la Hiérarchie catholique romaine consomme depuis longtemps; il dit: «Ils ont donné le jeune garçon [de Juda, c'est-à-dire ceux qui servent et louent Jéhovah Dieu] pour une prostituée.» Un tel échange est une grossière offense au Tout-Puissant. Pour commettre avec le monde de Satan des actes illicites (appelés en général «fornication»), le clergé a livré les jeunes et dévoués serviteurs de Dieu à ses associés. Ainsi les politiciens et les juges pouvaient traiter ces chrétiens comme s'ils eussent été le rebut du genre humain. Le clergé — qui avait pourtant fait vœu de servir Dieu et Christ — a donc été tout disposé à livrer les vrais serviteurs du Seigneur aux gouvernants politiques, afin de jouir de leur faveur. L'Ecriture sainte annonce clairement quelle est la sentence divine qui les frappe: «Adultères que vous êtes! ne savez-vous pas que l'amour du monde est inimitié contre Dieu? Celui donc qui veut être l'ami du monde se rend ennemi de Dieu» (Jacques 4:4).

[40] Dans sa description des indignes méthodes des religionistes envers le loyal peuple de Dieu, le prophète dit encore: «Ils ont vendu la jeune fille [de Juda: les chrétiens qui servent et louent Jéhovah] pour du vin, et ils ont bu.» Au lieu de prendre la défense des véritables serviteurs du Seigneur, les conducteurs de la religion ont trafiqué d'eux afin de boire le vin de Satan, le dominateur de ce monde, et de se livrer à la gaieté avec les chefs visibles de la terre. C'est pourquoi ils prennent une part active à la politique corrompue — tel est le cas surtout de la Hiérarchie. Ils ont même créé des rouages politiques qu'ils font fonctionner sans se gêner; ils accomplissent leurs œuvres effrontément en prétextant qu'ils servent Dieu et ils trompent les masses en présentant cette combinaison comme une organisation religieuse. Pour se livrer à cette gaieté profane, ces chefs religieux abandonnent leurs privilèges de serviteurs de Dieu et se privent de l'approbation du Très-Haut. Ils ne se sont pas bornés à trahir la cause du Seigneur et de son Royaume pendant la guerre mondiale seulement; ils le font encore actuellement en souscrivant et même en contribuant à la persécution des témoins de Jéhovah en Allemagne et dans d'autres pays au régime totalitaire. Ils s'opposent à la liberté de parole et de confession, ainsi qu'au droit des gens de se réunir; ils incitent leurs instruments fanatiques et ignorants à la violence à l'égard de personnes qui s'assemblent paisiblement pour adorer Dieu et Christ en toute sincérité.

[41] Jéhovah s'adresse ensuite à ses adversaires en ces termes: «Que me voulez-vous, Tyr et Sidon, et vous tous, districts des Philistins [de la Palestine, selon la bible anglaise]? Voulez-vous tirer vengeance de moi? Si vous voulez vous venger, je ferai bien vite retomber votre vengeance sur vos têtes» (Joël 3:4). Ces mots: «que me voulez-vous?» signifient: qu'avez-vous à régler avec moi pour que vous vous teniez pour autorisés à persécuter mes représentants, ces créatures qui m'appartiennent? La relation scripturale ne mentionne rien qui ait pu servir d'excuse et encore moins de justification aux procédés injustes de la Tyr antique envers Israël, le peuple de Dieu. Les ressortissants de Tyr avaient pu demeurer en Palestine, bien que conformément à sa promesse à Abraham Dieu eût donné ce pays aux Israélites (Juges 3:1 à 3). Tyr fut une image de l'institution hiérarchique catholique romaine. A cette Tyr moderne le Seigneur a laissé, pendant une longue période, toute liberté d'exercer son industrie ou son escroquerie politique. Les témoins de Jéhovah ne se sont jamais rendus coupables envers elle d'actes de violence ou d'actions illégales quelconques. Ils n'ont même jamais mis en question la liberté de cette organisation de pratiquer sa propre religion; ils ne se sont jamais prononcés contre la liberté de parole dont elle jouit, ils n'ont fait qu'observer la loi divine et obéir aux commandements du Seigneur en montrant, à qui dé-

sire la connaître, la différence qu'il y a entre la religion ou l'exercice de la religion et la pure adoration du Dieu tout-puissant appelée à juste titre le « christianisme ». C'est ce que ces témoins font encore maintenant par soumission à la volonté de Jéhovah.

42 Sidon, dont il est aussi question dans le texte susdit, représente les religions païennes de beaucoup plus anciennes que le « papisme » et dont ce dernier a tiré son origine. Les témoins de Jéhovah annoncent simplement la vérité sur les religions, et aucun de leurs représentants n'est excusable de les traiter arbitrairement parce qu'ils observent la loi divine, aucun d'eux ne peut justifier son attitude hostile à leur endroit. Les religionistes païens qui, au Japon et ailleurs, déploient leur activité de concert avec la Hiérarchie romaine par laquelle ils sont conduits, sont tous désignés sous le nom de « Sidon ». A tous les religionistes, à leurs chefs en particulier, Dieu dit: « Voulez-vous tirer vengeance de moi? » Autrement exprimé: Cherchez-vous à vous venger de moi parce que je mets à nu votre perversité, que je dévoile aux yeux de tous que vous avez servi mon adversaire, Satan, et que vous le servez encore? Votre but est-il de m'opposer vos actes comme si vous pouviez rester impunis et manifester ainsi votre mépris envers moi? Vous croyez-vous à l'abri du châtiment comme si vous n'étiez pas sous ma dépendance ou étiez supérieurs à moi? — Ainsi que le décrivent les versets 2 et 3 de Joël 3, des conducteurs de la religion qui affirment servir Dieu ont traité avec mépris les témoins de Jéhovah, aussi ont-ils à attendre une juste rétribution de la part du Seigneur qui leur dit: « Toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères [de mes serviteurs], c'est à moi que vous les avez faites » (Matthieu 25: 40). Et ceci: « Dieu ne fera-t-il pas justice à ses élus, qui crient à lui jour et nuit, et tardera-t-il à leur égard? Je vous le dis, il leur fera promptement justice » (Luc 18: 7, 8).

43 Maintenant, en ces « derniers jours » et selon les paroles prophétiques, ces hommes ne peuvent pas se venger; au contraire, parce qu'ils ont accompli leurs mauvaises œuvres au mépris de la loi de Jéhovah Dieu, l'heure du règlement des comptes va sonner et leur salaire leur sera intégralement payé à la bataille d'Armaguédon. Le Seigneur qui est dans le temple révèle clairement que dès que l'œuvre du témoignage, l'« œuvre étrange » de Dieu, sera achevée, ce règlement de comptes avec les ennemis aura lieu, car « une ruine soudaine les atteindra » et aucun d'eux n'échappera.

44 L'organisation capitale divine est symbolisée par de l'or; et Jéhovah dit à ses adversaires: « Vous avez pris mon argent et mon or; ce que j'avais de plus précieux et de plus beau, vous l'avez emporté dans vos temples [illustration de l'adoration du diable] » (Joël 3: 5). Ainsi les religionistes et leurs acolytes se saisissent des serviteurs du Seigneur et les jettent en prison. Dans le passé, ils se sont maintes fois emparés impudemment des choses qui appartiennent à Dieu. Ces actes répréhensibles préfiguraient ceux que commettent les religionistes du temps présent à l'égard des serviteurs de Dieu et de son Royaume. L'un des exemples fourni par l'image et qui est relaté dans I Samuel 5: 1, 2, est celui des Philistins qui avaient pris l'arche de l'alliance et l'avaient emportée « dans la maison de Dagon ». Il est indiqué aussi que les Babyloniens qui tenaient leur religion du diable, tout comme Nimrod, avaient enlevé les ustensiles de la maison de Jéhovah pour les mettre dans le temple de Babel (II Chroniques 36: 6, 7; Daniel 5: 1 à 4). Les religionistes ont confisqué et détruit des écrits exposant les vérités bibliques et publiés par les témoins de Jéhovah. Ils ont diffamé le peuple du Seigneur dans leurs feuilles religieuses. Quelques-uns d'entre eux ont bassement menti à leur sujet, et afin de les faire passer pour des non-patriotes, des antichrétiens et des rebelles, ils leur ont appliqué à tort divers textes bibliques. Ils ont pris ce qui appartient au Seigneur et devrait lui être consacré et l'ont employé au profit de leurs temples religieux pour éveiller la pensée que ces témoins sont soumis à un Dieu faible, impuissant à protéger ceux qui le servent fidèlement.

45 Dans sa prophétie, Dieu cite encore un forfait des religionistes lorsqu'il dit: « Vous avez vendu les enfants de Juda et de Jérusalem aux enfants [aux fils; *Synodale*] de Javan [des Grecs], afin de les éloigner de leur territoire » (Joël 3: 6). Les noms de « Juda » et de « Jérusalem » ont trait aux hommes qui servent Jéhovah et célèbrent ses louanges. Les religionistes ont vendu les témoins du Seigneur aux adorateurs du diable, les ennemis de Dieu qui font la guerre à son peuple, et pour cette raison l'Eternel leur adresse, par un autre prophète, ces paroles: « Et je soulèverai tes enfants [tes fils], ô Sion, contre tes enfants [tes fils], ô Javan [ô Grèce]! Je te rendrai pareille [toi, Sion] à l'épée d'un vaillant homme » (Zacharie 9: 13). Des religionistes conduits par la Hiérarchie traitent les témoins de Jéhovah comme une marchandise, un objet de gain. Ils se sont aussi vendus eux-mêmes « pour faire ce qui est mal aux yeux de l'Eternel » et « l'irriter » (II Rois 17: 17).

46 Pourquoi ont-ils agi ainsi? Le prophète répond: « Afin de les éloigner de leur territoire », afin de séparer de Dieu les fidèles, si possible, car c'est ce à quoi l'adversaire, le diable, s'est vanté de pouvoir parvenir. Les religionistes font tous leurs efforts pour livrer ces témoins à leurs ennemis et les priver de la liberté de servir le Très-Haut. Jéhovah soit béni de ce que le temps est venu où il donnera à ces ennemis leur juste rétribution, car le jour de sa vengeance est arrivé. Nous verrons maintenant ce qu'il va accomplir pour justifier son grand nom et de quelle manière il le fera.

(A suivre)

(W. T. du 15 septembre 1939.)

Les trois divinités des chevaliers d'industrie religieuse

DANS un opuscule de 24 pages où elle attaque les Témoins de Jéhovah, la Société *Bellarmine*, en Angleterre, avoue ce qui suit (page 13, paragraphe 1):

« Nous ne pouvons naturellement pas expliquer entièrement le mystère de la sainte trinité selon lequel trois personnes vivent en une nature; mais nous voyons bien que Jean et Paul ont *une* nature humaine (non pas *une* numériquement, pourtant). Ainsi, Jean et Paul sont des personnes diverses. La nature divine est *une* numériquement; toutefois en Dieu il y a trois personnes. Si donc nous demandons: *Qu'est-ce* que la première personne de la sainte trinité? — la réponse est: Dieu. Si nous demandons: *Qui* est la première personne? — la réponse est: le Père. Et si nous disons: *Qu'est-ce* que la deuxième, *qu'est-ce* la troisième personne? il faut répondre chaque fois: Dieu. Disons-nous par contre: *Qui* sont-elles toutes deux? — la réponse est celle-ci: Le Fils et le Saint-Esprit (respectivement). Il n'y a par conséquent qu'un seul Dieu, mais trois personnes divines. C'est totalement différent de l'assertion selon laquelle il y aurait en Dieu trois personnes en une. »

Le fait que justement le terme « trinité » ne paraît pas une seule fois dans l'Ecriture inspirée est reconnu par l'Encyclopédie catholique (*The Catholic Encyclopedia*, tome XV) sous la rubrique « Trinité, la sainte, » où il est dit: « Les personnes sont l'une comme l'autre éternelles et sur un même plan; elles sont toutes trois pareillement incréées et omnipotentes ... Dans l'Ecriture sainte il ne se trouve encore aucune expression désignant ces trois personnes divines ensemble. Le mot *trias* (dont le terme latin *trinitas* est la traduction) fut mentionné pour la première fois en l'an 180 ap. J.-C. par Théophile d'Antioche qui parla de „la trinité de Dieu [du Père], de sa Parole et de sa Sagesse" ».

Il n'existe pas un texte biblique qui pourrait soutenir la doctrine de la « trinité ». Le passage de I Jean 5: 7 ordinairement cité par les trinitaires et tel qu'on le trouve dans les bibles de *Crampon*, de *Le Maistre de Saci* et même dans celle d'*Ostervald*, par exemple, est apocryphe et n'est pas dans la plupart des versions plus récentes, la *Segond* et la *Synodale*, pour ne citer que celles-ci. Dans la version catholique (anglaise) de *Douay* (Haydock), on ne veut pas convenir que ce texte est une interpolation. Une annotation de cette bible fournit l'explication suivante: « Verset 7: *Ceux qui rendent témoignage dans le ciel sont trois: le Père, le Verbe, et le Saint-Esprit; et ces trois sont un* de par la nature, la substance et toutes les perfections, dans le même sens que celui attribué par Christ à ces paroles (Jean 10: 30): *Moi et le Père nous sommes un* ou une seule et même chose. Les sociniens [antitrinitaires du seizième siècle] objectent que le dit texte manque dans beaucoup de manuscrits grecs et que même Erasme et M. Simon ont mis en question son authenticité ou l'ont rejeté comme une variante, le premier dans une édition, le second dans ses critiques. Les sociniens allèguent en outre que saint Athanase [confession de foi de Nicée, 325 ap. J.-C.] et quelques autres pères n'ont pas opposé le texte en question aux assertions des ariens [antitrinitaires, sectateurs d'Arius], tandis qu'ils ne l'eussent sans doute pas laissé passer inaperçu s'il avait été lu par eux. Ceci, cependant, prouve simplement qu'il avait été omis ou retranché dans quelques manuscrits de leur temps ou bien que les ariens avaient falsifié certaines copies, ainsi que quelques-uns le supposent. Saint Fulgence [468–533 ap. J.-C., c'est-à-dire plus de 100 ans plus tard] employa ce texte contre les ariens et autres sectateurs de ce temps-là. »

L'*Emphatic Diaglott* (version anglaise du Nouveau Testament) dit dans une annotation: « Ce texte sur le témoignage dans le ciel n'est contenu dans aucun manuscrit grec datant d'avant le cinquième siècle. Il n'est mentionné par aucun des écrivains ecclésiastiques grecs ni par les pères latins des premiers siècles, même lorsque les thèmes qu'ils traitaient eussent pu les engager tout naturellement à s'en référer à son témoignage. Il est donc manifestement apocryphe. » Les trois plus anciens manuscrits: celui, très renommé, du Vatican, n° 1209, du 4me siècle, celui du Sinaï qui est du même siècle et celui d'Alexandrie, du 5me siècle, ne renferment pas les paroles qui constituent ce verset 7 de I Jean 5 dans les versions de *Le Maistre de Saci*, de *Crampon*, d'*Ostervald*, etc.

Toutes choses n'ont qu'une unique origine: Celui qui est « d'éternité en éternité » et le « seul dont le nom est l'Eternel », comme le disent les Psaumes 90: 2; 83: 18. Seul, il possédait l'immortalité à l'origine, lui « que nul homme n'a vu ni ne peut voir » parce qu'il est divin, ce que prouve I Timothée 6: 16. Dans sa Parole, il déclare: « Je suis l'Eternel, et il n'y en a point d'autre, hors moi il n'y a point de Dieu » (Esaïe 45: 5). « Je suis l'Eternel, c'est là mon nom; et je ne donnerai pas ma gloire à un autre, ni mon honneur aux idoles » (Esaïe 42: 8). « Ecoute, Israël! L'Eternel [Jéhovah], notre Dieu [*Elohim*], est le seul Eternel [Jéhovah]. Tu aimeras l'Eternel [Jéhovah], ton Dieu [Elohim], de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta force » (Deutéronome 6: 4, 5).

C'est déshonorer son nom, c'est l'outrager que d'enseigner aux hommes qu'il y a trois dieux en un ou un en trois, à savoir: Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit. Le grand Dieu des cieux, Jéhovah, est complètement séparé et distinct de tous. Il est le Créateur. Tous les autres sont des créatures.

Jésus-Christ est le Fils de Dieu. Le nom sous lequel il fut d'abord connu dans les Ecritures est « la Parole », ou, en grec, le *Logos*, nom qui le désignait comme le porte-parole ou l'instrument de Jéhovah Dieu. Il fut le commencement de la création de Dieu et, depuis cette époque, il ne cessa d'être l'agent actif par lequel Jéhovah Dieu créa toutes choses. Selon le texte qui se trouve entre les lignes de l'*Emphatic Diaglott* — et qui est une traduction littérale de l'original grec — le récit de Jean 1: 1 à 3 se lit comme suit: « A un commencement était la Parole [le Logos], et la Parole était avec le Dieu, et un dieu était la Parole. Celle-ci était à un commencement avec le Dieu. Tout a été fait par elle [par le Logos]; pas une seule chose de ce qui a été fait ne l'a été sans elle [sans la Parole ou le Logos]. »

Le mot hébreu *elohim* — quand il s'applique à Jéhovah — est traduit par « Dieu ». Le grand Jéhovah est « le Dieu ». Le Fils, le Logos, est « un dieu ». Le nom « dieu » (hébreu: *el* ou *eloah*) s'applique à des

créatures puissantes et même à des anges et à des magistrats, comme dans Exode 21: 6; 22: 8, 9, 28 et Psaume 8: 5 de la version de *Darby*, par exemple. Il est donc parfaitement applicable au Fils, car le Fils est puissant. Il est, en effet, bien approprié pour le désigner, lui, l'agent que le grand Créateur employa dans la création de toutes choses. Les noms Jéhovah, Dieu tout-puissant et Très-Haut ne figurent nulle part dans les Ecritures comme s'appliquant à Jésus, le Fils de Dieu.

Jésus lui-même certifie qu'il fut « le témoin fidèle et véritable, le commencement de la création de Dieu » (Apocalypse 3: 14). Lorsque vint le moment de la création de l'homme, Jéhovah Dieu, s'adressant à son Fils, le Logos, prononça les paroles suivantes: « Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance » (Genèse 1: 26). Plus tard, lorsque l'homme eut péché et qu'il allait être expulsé de l'Eden, c'est manifestement à son Fils qu'il parlait encore: « Voici, l'homme est devenu comme l'un de nous, pour la connaissance du bien et du mal » (Genèse 3: 22).

Les citations scripturales montrent que Jéhovah Dieu, le grand Créateur, employa quelqu'un comme son instrument puissant pour accomplir ses desseins. Ce représentant qui exécuta ses volontés est son Fils, le Logos, Jésus, le Christ. L'apôtre Paul, revêtu de l'autorité de Dieu, écrivit au sujet de Jésus: « Il est l'image du Dieu invisible, *le premier-né de toute création*. Car en lui ont été créées toutes les choses qui sont dans les cieux et sur la terre, les visibles et les invisibles, trônes, dignités, dominations, autorités. Tout a été créé par lui et pour lui. Il est avant toutes choses, et toutes choses subsistent en lui » (Colossiens 1: 15 à 17).

Pour appuyer la fausse théorie qu'est le dogme de la trinité, les chevaliers d'industrie religieuse se virent contraints d'adopter un autre mensonge de Satan et d'enseigner que l'enfant qui naquit de la vierge Marie, qui grandit, devint un homme et fut crucifié, n'était autre que Dieu lui-même; que pendant son séjour sur la terre, Jésus était esprit et que son corps de chair était simplement une incarnation de la créature spirituelle, tandis que dans Jean 1: 14 il est écrit: « Et la Parole *a été faite* chair, et elle a habité parmi nous. » Ils disent que Dieu prit la forme d'un homme et que, pendant trente-trois ans et demi, il vécut dans ce corps de chair sous le nom de « l'homme Jésus-Christ ». Ils prétendent encore qu'en naissant comme enfant, la soi-disant « deuxième personne de la trinité » prit un corps humain et que, pendant le temps qu'il passa sur la terre, Jésus fut en même temps Dieu et homme. Fréquemment aussi, certains d'entre eux disent: Jésus fut véritablement Dieu et véritablement homme; il fut Dieu venu dans la chair.

Notons les absurdités auxquelles une pareille doctrine conduit. Selon cette doctrine, Dieu est un, constitué par Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit. La conclusion logique serait donc que lorsque Dieu quitta les cieux pour prendre la stature de l'homme et la garder pendant trente-trois ans et demi, le ciel fut privé de Dieu et dut se diriger lui-même. A la fin de cette période, Jésus mourant d'une mort ignominieuse sur le bois au Calvaire, s'écria: « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné? » (Matthieu 27: 46). Ou bien ce cri fut sincère ou bien il fut jeté dans le but de tromper.

Les Ecritures montrent que Dieu est immortel, qu'il ne peut mourir (I Timothée 6: 16); par conséquent, le dogme de l'incarnation trinitaire mène à l'inévitable conclusion que la mort sur le bois fut simulée et que Jésus ne mourut pas du tout; de plus, que les paroles prononcées par Jésus dans son agonie ne furent qu'un subterfuge destiné à leurrer le monde. Si le mourant avait vraiment été Dieu, comment aurait-il pu s'adresser à lui-même en criant: « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné? » Si Jésus avait été Dieu lui-même et le saint-esprit, à qui s'adressait alors ce cri? Lorsque l'on pose ces questions aux ecclésiastiques, ils répondent d'un air entendu: « C'est un mystère ». Le fait est que ce n'est pas seulement un mystère, mais un piège, une industrie et un mensonge grandement exalté.

En outre, si Jésus — lorsqu'il était sur la terre, particulièrement quand il se consacra à Dieu pour accomplir sa volonté et qu'il se fit baptiser dans le Jourdain — avait été Dieu, il aurait été plus qu'un homme parfait et n'aurait pas pu être le prix correspondant pour ce que l'homme parfait Adam avait perdu en Eden par son péché et sa rébellion. Sa mort n'aurait pu fournir le prix de la rançon prévu comme base de la réconciliation de l'homme avec Dieu (Deutéronome 19: 21).

Satan ayant fait présenter Jésus comme Dieu même, l'homme sensé devait en conclure que le cri de Jésus sur le bois n'était qu'un subterfuge, que sa mort n'avait aucune valeur réelle et que par conséquent toute l'affaire ne valait pas la peine d'être prise en considération par une personne honnête. Le résultat de cette conclusion serait l'entière destruction de la foi en Dieu, la foi dans le grand sacrifice de la rançon; elle aveuglerait l'homme sur les desseins de Dieu.

Jésus ne fut pas engendré par un père humain; il fut engendré dans le sein de sa mère par le saint-esprit de Dieu. Les Ecritures ne donnent pas de détails à ce sujet; il est simplement indiqué qu'il fut engendré par la vertu du saint-esprit qui est la puissance invisible de Dieu, et cela met fin à toute controverse (Matthieu 1: 18; Luc 1: 34, 35).

Lorsque Jésus se consacra à son Père pour exécuter sa volonté, il accomplit ce que le prophète de Dieu avait jadis prédit sur lui, soit: « Voici, je viens; il est écrit de moi dans le rouleau du livre: Mon Dieu, je prends plaisir à faire ta volonté, et ta loi est au dedans de mon cœur » (Psaume 40: 8, 9; version d'*Ostervald*). C'est là, au Jourdain, que Dieu donna la preuve de son acceptation de la consécration de Jésus. Une voix venant des cieux se fit entendre, disant: « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai trouvé mon plaisir. » Au même moment, Dieu oignit Jésus du saint-esprit et en donna une manifestation visible (Matthieu 3: 16, 17); version de *Darby*). Les ecclésiastiques veulent faire croire au monde que celui qui se trouvait là était « Dieu le Fils ». Ils sont évidemment dans l'erreur. Jésus n'était pas « Dieu le Fils »; il était et il est le Fils de Dieu, ce Fils que son Père avait envoyé sur la terre pour y accomplir une œuvre extraordinaire.

Le clergé enseigne que le « saint-esprit » est la troisième personne du « Dieu de la trinité ». L'idée généralement admise est qu'un esprit est un être spirituel. La racine primitive du mot « esprit » que l'on trouve dans les Ecritures a pour traduction correcte *vent, respiration* ou *souffle*. Sa signification exacte est *pouvoir* ou *force invisible*. L'esprit de l'Eternel Dieu est invisible, mais il est puissant. Il est appelé à juste titre « l'esprit saint » parce que toute puissance de Dieu est sainte. Le *saint-esprit* n'est pas une personne ni un être, et aucun passage biblique n'autorise une telle conclusion. Lorsque Dieu met son esprit sur une créature, celle-ci est revêtue de pouvoir et d'autorité pour agir comme son représentant. Le saint-esprit n'est pas un des dieux de la trinité. C'est le saint pouvoir de Jéhovah conféré à son Fils bien-aimé et à d'autres qu'il charge de le représenter.

Les trinitaires affirment ceci: „Dieu, Jésus et le saint-esprit sont un, égaux en puissance, en personne et en éternité; ils sont trois en un." Après avoir été engendré du saint-esprit de Dieu, à son baptême au Jourdain, Jésus dit: « Mon Père est plus grand que moi » (Jean 14: 28). Le clergé déclare que Jésus fut son propre père. Il ne dit pas la vérité. La véritable relation entre Dieu et Jésus est celle de Père à Fils, et Jésus a toujours reconnu cette relation. Ecoutons-le: « Car le Père aime le Fils, et lui montre tout ce qu'il fait » (Jean 5: 20).

Les saintes Ecritures témoignent que Dieu seul possède l'immortalité (I Timothée 6: 16). Quand Jésus ressuscita, Jéhovah lui fit don de l'immortalité (Apocalypse 1: 18; I Corinthiens 15: 53, 54). Cela signifie que lorsque Jésus était sur la rive du Jourdain, il n'était pas immortel, et, par suite, n'était pas l'égal de Dieu. Ses paroles mêmes sont une nouvelle preuve démontrant qu'il n'était pas son propre Père et qu'il n'était pas l'égal de Dieu en puissance et en existence éternelle. « Car, comme le Père a la vie en lui-même, ainsi il a donné au Fils d'avoir la vie en lui-même. Et il lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'il est le Fils de l'homme » (Jean 5: 26, 27). Que les personnes de bonne volonté déterminent si, oui ou non, Jésus a exprimé ici la vérité; si oui, il faudra conclure que les ecclésiastiques qui enseignent la doctrine de la trinité sont de faux témoins.

En parlant de ses brebis Jésus dit: « Mon Père, qui me les a données, est plus grand que tous; et personne ne peut les ravir de la main de mon Père. Moi et le Père nous sommes un » (Jean 10: 29, 30). Aucune « troisième personne », aucun « saint-esprit » n'est mentionné ici en rapport avec cette unité, ce qui serait une omission blasphématoire si le « saint-esprit » était Dieu et égal à lui, Jéhovah Dieu, en puissance, en gloire et en éternité.

Le moment vint pour Jésus de terminer son œuvre et, s'adressant à Dieu, son Père, qui est au ciel, il le pria, lui disant entre autres: « Ce n'est pas pour eux seulement que je prie, mais encore pour ceux qui croiront en moi par leur parole, afin que tous soient un, comme toi Père, tu es en moi, et comme je suis en toi, afin qu'eux aussi soient un en nous, pour que le monde croie que tu m'as envoyé. Je leur ai donné la gloire que tu m'as donnée, afin qu'ils soient un, comme nous sommes un [point de mention d'un « saint-esprit »] (Jean 17: 20 à 22). Ici, Jésus prie pour ceux qui croiraient en lui et seraient oints comme membres de « son corps, qui est l'Eglise ». Dieu fit de lui le Chef de l'Eglise, afin que lui et l'Eglise pussent être un. C'est exactement ce qu'il enseigna à ses disciples et c'est ce que les disciples enseignèrent après lui. Comme Christ est au-dessus de l'Eglise, de même Dieu est au-dessus de Christ (I Corinthiens 11: 3); c'est pourquoi ils sont tous un dans l'organisation. L'Eglise reconnaît Jésus comme Chef, et Jésus, de son côté, reconnaît Dieu comme Chef (Ephésiens 1: 21 à 23). Ainsi est prouvée l'unité parfaite existant entre Dieu, Christ et l'Eglise. Ils sont unis par une puissance invisible et, pour cette raison, il est dit qu'ils sont un en esprit. Une harmonie parfaite existe entre Dieu le Père, Jésus-Christ, son Fils, et l'Eglise, les membres de son corps.

Pourquoi les chevaliers d'industrie religieuse ont-ils ignoré les déclarations de Jésus et des apôtres? Pourquoi se cramponnent-ils à un dogme ou à une doctrine qu'eux-mêmes ne peuvent expliquer et que personne ne peut comprendre? Pourquoi persistent-ils à enseigner une doctrine qui déshonore Dieu et anéantit la valeur du grand sacrifice de la rançon? La réponse scripturale est celle-ci: Parce qu'ils sont, volontairement ou involontairement, des instruments dans la main du dieu de ce monde, de Satan, le diable, qui s'est servi d'eux pour obscurcir les esprits et empêcher que le monde comprenne les desseins merveilleux de Dieu prévoyant le salut et la réconciliation par Christ Jésus.

(W. T. du 15 septembre 1939.)

Lettre et Résolution

« Fermes et inébranlables »

Chers frères en Christ,

Il convenait qu'en considération des conditions qui règnent aujourd'hui, une résolution fût soumise au groupe de Bâle. Or, je puis vous communiquer avec joie qu'après en avoir entendu lecture, la presque totalité de l'assemblée s'est déclarée en parfait accord avec ce qui y est exprimé. En vérité, Jéhovah préserve des pièges de l'ennemi les fidèles qui conservent un esprit sain et qui mettent tout leur cœur à le servir loyalement.

Je vous salue donc dans la ferme assurance que le Seigneur fait concourir toutes choses à notre bien.

Votre *C. K.*

Résolution

1° Nous sommes infiniment heureux d'avoir pleinement reconnu que Jéhovah est le grand Théocrate et que son organisation capitale est une véritable domination divine. Nous sommes par conséquent persuadés que Christ Jésus, dans le temple, a le haut commandement de l'organisation de Dieu –

de sa division invisible comme de sa division terrestre.

2° Nous regardons la « Société » comme l'organisation terrestre dont l'œuvre s'effectue sous la surveillance directe du Seigneur Jésus-Christ qui est dans le temple.

3° Nous reconnaissons et apprécions le fait que par Christ Jésus Jéhovah instruit et nourrit la maison de la foi, et qu'il le fait au moyen de la Société qui publie, dans les colonnes de *La Tour de Garde*, des vérités révélant l'accomplissement des prophéties.

4° Nous confessons solennellement notre foi en la Société et notre fidélité envers elle; nous déclarons de plus apprécier ses fidèles serviteurs, tels notre frère Rutherford, à Brooklyn, et nos frères du bureau central européen, à Berne.

5° Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre profonde joie au sujet des vérités inestimables que le Seigneur nous a révélées par *La Tour de Garde* sur son dessein de remplir la terre d'hommes justes. Nous sommes de même vivement reconnaissants de l'exposé logique et opportun de *La Tour de Garde* sur la rançon. La révélation de ces vérités nous réjouit tout particulièrement parce qu'elle a pour effet de mettre au premier plan le fait glorieux de la justification du nom de Jéhovah.

6° Nous savons cependant aussi que l'adversaire tente avec acharnement d'entraîner le peuple du Seigneur à se départir de son entier dévouement à Jéhovah et à son organisation. Il incite en effet certains frères à se livrer à une pernicieuse critique sur les exposés de *La Tour de Garde*, sur la Société et ses serviteurs. Ces frères manifestent la haute opinion qu'ils ont d'eux-mêmes et de leur propre sagesse; en outre, ils démontrent qu'ils ne croient pas que la Société est l'organisation terrestre de Dieu dirigée par le Seigneur lui-même. Le but de Satan est de troubler par là l'unité du peuple de Dieu, d'empêcher le service et de diffamer le nom de Jéhovah.

7° Nous affirmons être fermement résolus à opposer à l'ennemi une ligne de front compacte et invulnérable et à continuer à célébrer les louanges du Tout-Puissant. Ainsi, pour nous mettre à l'abri, nous voulons contrecarrer ce coup d'échec du diable de la manière suivante:

a) Selon l'exhortation du Seigneur, nous éviterons d'écouter les frères précités; nous nous garderons de nous occuper de leurs subtilités et n'entretiendrons aucune relation avec eux.

b) S'il arrive que parmi nous ou ailleurs quelqu'un soit animé du désir de disputer sur ces choses, nous lui donnerons à entendre que nous n'en voulons rien savoir.

c) Nous attacherons à l'étude de *La Tour de Garde* un plus vif intérêt encore, apprécierons toujours davantage ses explications et travaillerons en une plus large mesure à sa vulgarisation. En un mot, nous ferons tout notre possible pour que nos semblables reçoivent l'avertissement divin et que les personnes de bonne volonté apprennent que le privilège de remplir la terre d'un peuple juste leur est offert.

8° Nous déclarons être unanimement déterminés à accomplir la volonté de Jéhovah telle qu'elle nous est dévoilée par Christ Jésus au moyen des instructions de service que nous adresse la Société, et désirons que tous nos efforts dans ce but servent à la glorification de Jéhovah.

9° Décision a été prise d'envoyer, par le serviteur de notre groupe, un exemplaire de la présente Résolution au bureau de la Société à Berne.

Bâle, le 19 septembre 1939.

Le groupe de Bâle.

Expériences dans le champ du Seigneur

Un placard portant deux brochures

(D'Amérique:) « Nous nous tenions dans la rue avec un placard et avec les brochures *Fascisme ou Liberté* et *Face aux Réalités*. Un agent de police vint nous dire que cette affiche devait disparaître de la voie publique. Nous lui montrâmes notre carte de témoignage et la brochure *Liberty to Preach* (Liberté de prêcher). Il répliqua que notre placard ne „prêchait" pas. — „Oh! que si", lui expliquai-je; „il annonce le Roi et le Royaume de Jéhovah." — „Si vous ne partez pas d'ici, continua-t-il, je serai forcé d'aller chercher la voiture d'usage pour vous emmener." — Nous lui répondîmes que nous étions là par obéissance au commandement de Dieu. Il inscrivit quelque chose sur son calepin et s'éloigna. Il revint quelque temps après et nous dit: „J'ai communiqué votre cas au bureau central et l'on est en train de l'examiner. Nous vous donnons jusqu'à lundi pour quitter les rues." — Lundi je me rendis à ma même place. Deux ou trois agents passèrent sans faire d'observation. Celui qui nous avait avisés se présenta plus tard et me demanda si je faisais beaucoup d'argent. — „Les témoins de Jéhovah ne vont pas dans la rue pour gagner de l'argent, mais bien pour prêcher l'évangile", lui répondis-je. Il sourit, continua sa route et ... il ne se passa rien du tout. Le samedi nous avons placé 45 brochures, un livre *Richesses* et quelqu'un nous commanda *Ennemis* (que nous devions livrer lundi à ce même stand). Nous avons ensuite placé 26 brochures et enregistré un abonnement à *Consolation*. A l'aide de cette affiche portant les deux brochures, j'ai répandu davantage d'écrits que jusque-là. »

Dans les bateaux en rade

« Corpus Christi, dans le Texas, est une ville dont le vaste port reçoit tous les mois de 150 à 200 navires, caboteurs ou bâtiments étrangers dont la plupart sont des bateaux-citernes norvégiens et français. Nous avons pour but de rendre le témoignage sur chacun de ces navires ancrés dans notre rade. Dans ce champ de travail d'un nouveau genre nous avons constaté un intérêt inaccoutumé, principalement chez

les douaniers et les capitaines. Ces derniers nous permettent de bon gré de porter le message à l'équipage quand ils l'ont entendu eux-mêmes. Jusqu'à maintenant j'ai eu, pour ma part, le privilège d'annoncer le Royaume sur 35 navires. J'ai rencontré des difficultés sur un seul, un bateau-citerne allemand dont le premier officier m'ordonna, sans autre explication, de m'en aller. J'avais cependant déjà fait tourner un disque et donné un livre et une brochure. Sur un bâtiment français, par contre, le capitaine, ayant appris qu'un témoin de Jéhovah était monté à bord, me fit appeler. Nous eûmes ensemble un réjouissant entretien sur le Royaume. Il me raconta qu'environ un mois auparavant sa femme, à Paris, avait reçu le livre *Richesses* d'une jeune Américaine qui s'était présentée à sa porte et qui, ne sachant le français, lui avait offert le message au moyen d'une carte; il me communiqua aussi que sa femme affirmait n'avoir jamais entendu rien de si merveilleux et qu'elle avait essayé de lui expliquer ce qu'elle lisait dans ce livre. Il prit tous les écrits que j'avais en langue française et me dit qu'il espérait me revoir sur son bateau à son prochain passage ici. »

L'impression produite sur l'ennemi dans le Wisconsin

« Un homme tout excité disait à la personne chez laquelle nous faisions une visite complémentaire: „Vous auriez dû être dehors hier soir! La ville était pleine d'hommes, de femmes et d'enfants qui portaient des affiches invitant le public à entendre le discours du Juge Rutherford dans le *Horace White Park*." — En réalité, nous avions été seulement douze, dont quatre enfants; mais nous nous étions répartis dans le quartier industriel pendant l'heure la plus mouvementée du samedi soir et il en était résulté l'impression que toute la ville avait été envahie par des „sauterelles". »

Préambule à une offre de service d'un groupe

« Les parents, les frères et les sœurs d'un certain jeune homme étaient tous de zélés travailleurs de l'église baptiste. Lui-même dirigeait une école du dimanche et remplissait une fonction dans toutes les sociétés de jeunes gens. Quelqu'un leur avait dit que les livres du Juge Rutherford étaient contre l'église. Aussi, lorsqu'un pionnier se présenta chez eux, la mère lui dit poliment qu'ils n'avaient nul besoin de ces écrits, qu'ils lisaient la Bible. Elle l'autorisa pourtant à lui faire entendre deux disques. Elle refusa toute publication, mais lorsque le proclamateur fut parti, elle céda à sa curiosité et sortit de leur cachette quelques livres qu'elle possédait depuis plusieurs années. Elle reconnut bientôt qu'ils renfermaient la vérité et engagea les membres de sa famille à les lire à leur tour. Un mois plus tard elle accepta *La Tour de Garde* et bientôt après la famille entière quittait tout à fait l'église. Les voisins cherchèrent à les persuader qu'ils devaient revenir; le pasteur leur fit une visite exceptionnelle dans le but de prier pour ces „égarés". Ils demeurèrent fermes et se mirent à faire circuler les écrits parmi leurs amis. Ils assistèrent en famille au congrès de Mobile, participèrent au service de maison en maison et, chaque jour, aux „marches d'information" (colonnes de porteurs d'affiches), ce qui les rendit indiciblement heureux. Hier soir nous avons parlé ensemble du service et ils ont rempli le formulaire d'usage. Ce matin ils ont tous été baptisés: le père, la mère, leurs trois fils et leurs deux filles. »

Comment on peut rendre le témoignage bien qu'« attaché à la maison »

« Les personnes qui, pour cause de maladie, sont incapables d'aller de maison en maison, peuvent tout de même participer à l'œuvre du témoignage en annonçant le message à leur boulanger, aux colporteurs, aux agents d'assurances, etc. Parmi les gens que je visite régulièrement se trouve une dame qui, ne pouvant sortir pour le service, parla du message à un des agents précités qui vint chez elle. Comme elle l'invitait à se choisir un livre, il lui dit: „Que c'est gentil!" et il prit *Gouvernement*. Il revint la semaine suivante et lui raconta qu'il avait passé tout une nuit sur son livre et l'avait lu en entier. „Ensuite", ajouta-t-il, „je m'assis et commandai séance tenante la série des livres, car j'ai l'intention de les lire tous." J'offris à cette personne de lui prêter l'un de mes gramophones avec les nouveaux disques pour qu'elle pût les faire entendre à son visiteur, ce qu'elle accepta avec joie. »

« Une proclamatrice souffrant de la goutte affirme qu'elle peut rendre le témoignage d'une merveilleuse façon. Elle feuillette l'indicateur du téléphone, y prend le nom de certaines personnes qu'elle invite téléphoniquement à venir la voir, pour entendre, leur dit-elle, un important message. Lorsque ces gens paraissent, elle fait tourner des disques et leur montre tous nos livres. »

